

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N° : 20170905_5

OBJET : Construction d'une salle de réception à la Croisée
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

12 SEP. 2017

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents : 29
Procuration : 4
Votants : 33
Abstention : 0
Exprimés : 33

L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla.

Représentés

VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne
HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain
FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François

Absents

HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire
L'Elu Délégué
Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame GEORGET Marilyne, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° : 20170905-5

OBJET :

**Construction d'une
salle de réception à la
Croisée
Approbation du projet
et du plan de
financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Une quinzaine d'associations permet aux personnes âgées de la Commune de Saint-Joseph de se réunir pour des activités régulières et encadrées. La semaine bleue organisée chaque année dans la ville, montre le dynamisme des seniors et leur capacité à intégrer des événements intergénérationnels. Afin de faciliter ces rencontres et de proposer un lieu opportun et sécurisé pour garantir la réception de ce public particulier, il devient primordial de construire une salle de réception adaptée et conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Le fonds de soutien à l'investissement (financement Etat) avait été sollicité sur cette opération, mais n'avait pas reçu d'avis favorable.

Dans le cadre du Plan de Relance Régional (PRR II), la Région souhaite maintenir son soutien à l'investissement local et propose une participation à hauteur de 50 % des dépenses Ht pour les communes de plus de 15 000 habitants sur ce type d'équipement recevant du public.

A) Objet de l'opération

Dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées, la Commune souhaite engager la construction d'une salle de réception. En effet, il convient de proposer à ce public un lieu de regroupement leur permettant de pratiquer des activités culturelles et de loisirs adaptées. Pour ce faire, la collectivité dispose d'un terrain situé sur le quartier du Butor d'une superficie de 2 002 m² (ancienne discothèque du « Moulin rouge »).

B) Conditions de réalisation

Des études de maîtrise d'œuvre ainsi que des études géotechniques seront nécessaires. Il s'agira de construire une salle de réception dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- surface au sol : 581 m²
- parking et aménagement extérieur : 1452 m²
- voie de circulation : 550 m²
- nombre de places assises : 350 à 400 places
- établissement accessible aux personnes à mobilité réduite
- établissement insonorisé
- aménagement intérieur : podium, piste de danse, toilettes et offices, régie de sonorisation.

Construction d'une salle de réception à la Croisée	
Montant de l'opération en (HT)	1 248 395,39 €
Région (50%)	624 197,69 €
Commune de Saint Joseph (50%)	624 197,70 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	106 113,61 €
Montant de l'opération en TTC	1 354 509,00 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de construction d'une salle de réception à la Croisée et le plan de financement présentant une participation communale de 730 311,31 € TTC (624 197,70 € HT+ 106 113,61 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°5,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 29

Représentés : 4

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}. - **APPROUVE** le projet de construction d'une salle de réception à la Croisée.

Article 2. - **APPROUVE** le plan de financement présentant une participation communale de 730 311,31 € TTC (624 197,70 € HT + 106 113,61 € de TVA).

Construction d'une salle de réception à la Croisée	
Montant de l'opération en (HT)	1 248 395,39 €
Région (50%)	624 197,69 €
Commune de Saint Joseph (50%)	624 197,70 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	106 113,61 €
Montant de l'opération en TTC	1 354 509,00 €

Article 3. - **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 13/09/2017
Reçu en préfecture le 12/09/2017
Affiché le 12/09/2017
N° 2017-09740-12-01-19056-DM20-190905_5-DE

Acte rendu exécutoire par téléransmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

1^{er} Ed. Délégué
Christian ANDRY

